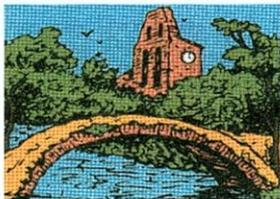


DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE



Téléphone : 05 61 90 21 54

Télécopie : 05 61 90 41 88

E mail : [mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr)

# GENSAC INFO

**Juillet 2018**

## **LE MOT DU MAIRE**

La première partie de la mise en conformité des arrêts de bus situés près du lavoir a été réalisée suivant les règles du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, ce qui permettra le goudronnage de la route départementale.

Les murs de la halle de la place du village ont retrouvé un peu de gaieté : ils ont été repeints grâce à notre dévoué permanent Daniel GIROUX. Aussi, il est interdit de jouer à la balle ou au ballon contre ces murs restaurés.

Les bénévoles sont toujours les bienvenus pour tous les divers travaux sur la commune.

Certains randonneurs proposent de faire une journée de débroussaillage de chemins pédestres, à l'automne en principe. Si ce projet se concrétise, de plus amples renseignements vous seront fournis.

Par ailleurs, des bénévoles (encore eux!) et des employés du SIVOM de RIEUX ont nettoyé les bords de la Garonne pour que les promeneurs puissent profiter pleinement de ce lieu qui nous tient tant à cœur.

Pour les amateurs d'histoires, nous comptons vous retrouver le 20 juillet sous les marronniers pour la soirée CONTES.

Pour la fête du village, au moment du dépôt de gerbe au monument aux morts, une plaque sera dévoilée pour les anciens combattants de la guerre d'Algérie, en présence de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).

En attendant, je vous souhaite de passer de bons moments pendant cette période estivale.

Henri DEVIC

## **RENTRÉE 2018/2019**

L'année scolaire se termine à peine et déjà nous nous tournons vers la future rentrée. En effet à la demande des parents et enseignants, nous avons porté auprès du rectorat la demande d'un changement des rythmes scolaires. Nous avons obtenu un retour favorable, ce qui acte un retour à une semaine de quatre jours pour les enfants.

Les nouveaux horaires de l'école sont les suivants : 9h15 à 12h15 et 13h45 à 16h45.

L'établissement d'une garderie le mercredi matin est en cours réflexion pour accueillir les enfants du RPI.

## *VOIRIE*

Comme vous le savez depuis presque un an, le budget communal ne nous permet plus d'employer un agent de mairie dédié à l'entretien du village. Il est du devoir de chacun de participer à la propreté des rues aux abords de nos logements et propriétés. L'achat d'une balayeuse récemment permet de faire le gros du travail en matière de propreté mais ne peut suffire. Si chacun entretient, à son échelle, par un peu de balayage ou de désherbage notre village n'en sera que plus beau.

## *AMICALE DES AÎNÉS DU CANTON DE RIEUX-VOLVESTRE*

### **l'Amicale des aînés de Rieux-Volvestre propose :**

#### **en juillet :**

**samedi 28 : sortie à Auch**

#### **en septembre :**

**samedi 8 : sortie à Narbonne avec une visite de l'abbaye de Fontfroide**

**dimanche 9 : gouter avec animation**

**mercredi 12 : loto à la salle du plan d'eau de Rieux  
à 14H30**

**Samedi 22 : sortie au pas de la case**

**Renseignements : 06 11 91 17 42**

FESTIVAL DU CONTE

# GENSAC / GARONNE

## FESTIVAL du CONTE

(organisé par Gensac'ART et la municipalité)

**VENDREDI 20 JUILLET**



**18h: apéro conté** offert par la municipalité  
« conteurs du festival et de la fête des contes »

**19h : Buffet froid : 8 euros**

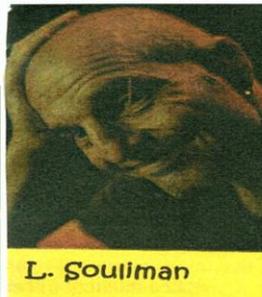
réservation avant le 17 juillet

06 12 25 44 20

06 80 27 20 06

**21h: soirée contée (7euros) avec:**

**Catherine Caillaud**



**23h : grignoteries**

## FÊTE À GENSAC

# PROGRAMME DES FETES DE GENSAC 2018

Manifestations organisées par le COMITE DES FETES

-0-0-0-0-0-0-0-0-

### LUNDI 13 Août

- |         |  |
|---------|--|
| 14 H 00 | Pétanque en doublette  |
| 21 H 30 | Soirée Cochon de lait à la broche<br>– traiteur V'ROTISSERIE<br>16 € pour les adultes<br>8 € pour les enfants de 6 à 11 ans<br>Gratuit pour les moins de 6 ans |
| 22 H 30 | Bal disco animé par DJ CHRISTOPHE  |

### MARDI 14 Août

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 08 H 30<br>(adultes/enfants) | Concours de pêche avec casse-croûte  |
| 12 H 00                      | Remise des lots<br>Apéro offert aux participants   |
| 14 H                         | Pétanque en triplette  |
| 20 H 30                      | Soirée Cassoulet - traiteur CALVET<br>16 € pour les adultes<br>8 € pour les enfants de 6 à 11 ans<br>Gratuit pour les moins de 6 ans |
| 22 H 30                      | Bal disco animé par DJ CHRISTOPHE  |

### MERCREDI 15 Août

- |         |   |
|---------|---|
| 11 H 00 | Messe<br>Dépôt de gerbe au monument aux morts<br>Pose plaque commémorative des Anciens Combattants<br>d'Algérie |
| 12 H 00 | Apéro musical offert par la Municipalité  |

14 H 00 Quilles « Challenge Aurélien »

18 H 00 Remise des prix et apéro

Sur place

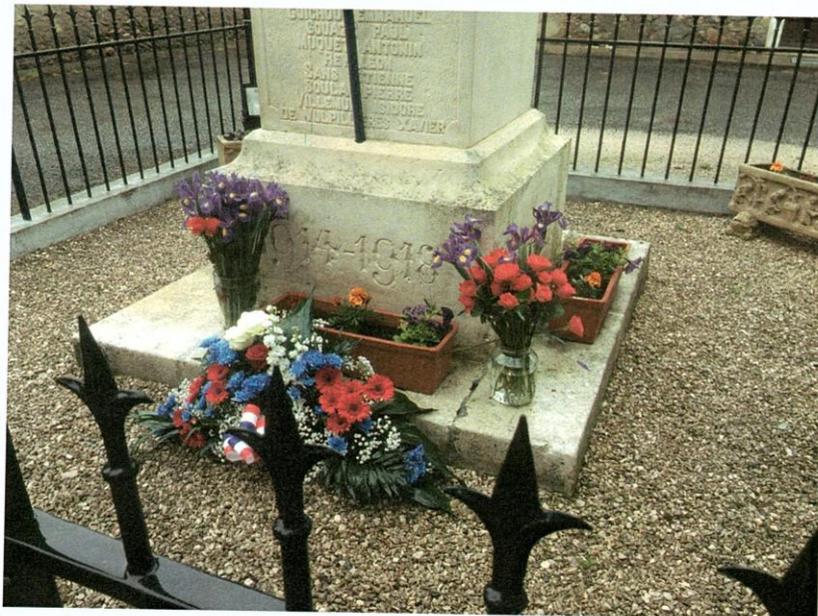
Buvette  
Château gonflable pour les enfants  
Barbe à papa

RESERVATIONS

Avant le 10 Août auprès de : M. GIROUX au 06.63.63.75.32  
Isabelle au 06.30.34.52.96

**COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945**

Un hommage solennel a été rendu le 8 mai 2018 à la mémoire des combattants de la seconde guerre mondiale, par la population de Gensac sur Garonne et en présence des élus de la commune.





## ***SAINT JEAN***

La fête de la Saint-Jean, célébrée tous les ans le 24 juin, est à l'origine une fête païenne. Elle était célébrée avant la naissance du Christ parmi les premiers peuples slaves pour bénir les moissons. Cette fête a ensuite été christianisée et est aujourd'hui fêtée à travers le monde à quelques jours du solstice d'été pour célébrer, grâce aux feux de la Saint-Jean, la lumière de l'été. Certains rituels y étaient associés. Les cendres des feux de la Saint-Jean préservaient les récoltes de la foudre et des orages. Et pour les amoureux, le fait de sauter par-dessus le feu garantissait que leur amour dure toute l'année.

Cette année encore le comité des fêtes de notre commune nous a convié à célébrer autour d'un repas et d'un grand feu ce moment traditionnel de joie.



## *VIDE GRENIER*

C'est par un temps magnifique que notre village s'est animé dimanche 8 juillet pour le vide grenier d'été. Que ce soit à l'ombre de nos marronniers ou aux abords de la place, exposants, acheteurs et promeneurs ont pu profiter de cet événement grâce à l'orchestration sans faille de notre comité des fêtes.



## *LA CARTE JEUNE RÉGION*

Véritable outil moderne et numérique, la « Carte Jeune Région » est conçue pour faciliter votre quotidien et soutenir votre pouvoir d'achat, tout au long de votre parcours de formation.

Le dispositif se présente sous la forme d'une carte "sans contact", pour une meilleure facilité d'utilisation, qui regroupe l'ensemble des aides régionales qui vous sont destinées :

- le prêt des manuels scolaires
- l'octroi du 1er équipement professionnel selon la formation
- l'ordinateur portable
- l'aide à la lecture de loisirs auprès d'un réseau de librairies et Maisons de la Presse affiliées à la Région
- l'aide à l'acquisition d'une licence sportive auprès d'une Association Sportive UNSS
- les aides spécifiques au THR (Transport-Hébergement-Restoration) destinées aux apprenti.e.s
- l'aide au permis de conduire pour les apprentis en dernière année de CAP ou de BAC pro

Grâce à votre carte, vous pouvez bénéficier de réductions auprès d'enseignes qui en accordent spontanément ou de bons plans sportifs et culturels.

C'est un atout indispensable qui vous accompagne dans votre formation et dans vos loisirs. En bref, elle simplifie votre vie de tous les jours.

Vous trouverez ci-dessous, toutes les informations concernant les avantages de cette carte.

**LE SÉSAME INDISPENSABLE  
POUR LES AIDES RÉGIONALES...**



CARTE  
JEUNE  
RÉGION



... À DEMANDER  
AVANT LA RENTRÉE

PLUS D'INFOS SUR  
[www.cartenjeune.laregion.fr](http://www.cartenjeune.laregion.fr)

**MISSION**

**FACILITER TES DÉMARCHES  
POUR L'OBTENTION DES AIDES  
RÉGIONALES**

Les différents dispositifs régionaux en faveur des lycéennes et apprentis d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sont réunis sur un seul support.

**La carte Jeune Région**

Une carte nominative avec photo qui va t'accompagner tout au long de la scolarité ou de la formation.

Et son site dédié :  
[www.cartenjeune.laregion.fr](http://www.cartenjeune.laregion.fr)





**OBJECTIF**

**POUR BÉNÉFICIER  
DES AVANTAGES**

Demande ta carte sur [www.cartenjeune.laregion.fr](http://www.cartenjeune.laregion.fr)  
à partir du 1<sup>er</sup> juin.

**LES AVANTAGES**

- La gratuité des manuels scolaires et du 1<sup>er</sup> équipement professionnel
- l'aide à la lecture de livres
- l'aide à l'acquisition d'une licence sportive (UNISS)
- l'aide à l'acquisition de la RIdI : ton ordinateur portable personnel
- les aides au transport, hébergement, restauration (pour les apprentis et seulement)
- l'aide au permis de conduire (pour les apprentis et seulement)

**DANS TON ÉTABLISSEMENT,  
LA CARTE TE SERVIRA À**

- l'accès à la restauration scolaire
- l'accès aux locaux

**SUR PRÉSENTATION DE  
TA CARTE JEUNE RÉGION,  
TU OBTIENDRAS**

- pour les lycéens : le prêt de tes manuels scolaires et le don du 1<sup>er</sup> équipement professionnel
- pour les apprentis (e.a.) : le don de ton 1<sup>er</sup> équipement professionnel

**REPRISE DES MANUELS  
SCOLAIRES**

Pour les départements du 09, 12, 31, 32, 44, 65, 81, 82.

- à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 15 juillet, la Région rachète les manuels scolaires. Pour connaître la date précise, renseigne-toi auprès de ton établissement.
- après reprise, la Région créditera un montant sur la Carte Jeune Région utilisable dans les librairies et maisons de la presse affiliées.

Nous contacter : Appellez-nous au  
**03 87 75 73 33**

#MaCarteJeune

La Carte Jeune Région est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

### **La Canicule c'est quoi ?**

#### Il y a danger pour ma santé si :

- il fait très chaud
- les températures ne baisse pas ou très peu la nuit
- cela dure 3 jours ou plus

#### En période de canicule, quels sont les bons gestes ?

- Je bois régulièrement de l'eau
- je mouille mon corps et je me ventile
- j'évite les efforts physiques
- je maintient ma maison au frais (fermer les volets le jour)
- je mange en quantité suffisante
- je ne bois pas d'alcool
- je donne et prends des nouvelles de mes proches.

#### Signes d'alerte :

- crampes
- fatigue inhabituelle

## ***LA RECETTE***

### **HOUMOUS A LA BETTERAVE**

#### Ingrédients :

- 260gr de pois chiche en conserve
- une betterave moyenne
- une gousse d'ail
- une cuillère à soupe de pâte de sésame (tahine)
- un citron
- une cuillère à soupe de coriandre ciselée
- quatre cuillère à soupe d'huile d'olive
- sel, poivre

#### Préparation :

- Égouttez soigneusement les pois chiches, rincez les puis égouttez les à nouveau. Détaillez la betterave en dés. Pelez et coupez la gousse d'ail en deux.
- Mixez les pois chiches avec la betterave, la pâte de sésame, l'ail, le jus de citron et l'huile d'olive.
- Salez, poivrez et décorez de coriandre.



### « LA MAIN A LA PÂTE »

Amis lecteurs, si l'envie d'écrire de courts textes sur le passé de Gensac, sur des anecdotes, des histoires extraordinaires de la région, vous inspire, vous pouvez déposer vos textes au secrétariat de la Mairie ou les envoyer par courriel à [bulletingensacois@gmail.com](mailto:bulletingensacois@gmail.com).

Nous nous ferons un plaisir, si rien ne l'interdit, de les publier dans Gensac Info.

### NUISANCES SONORE

Voici un rappel des règles simples à respecter qui font souvent preuve de bon sens.

Les nuisances sonores sont constituées de bruits issus d'un domicile, d'un lieu public, privé ou d'activités, produit par une personne, un animal ou une chose, qui est perçu par les occupants d'un autre domicile.

Ces bruits proches, bien souvent identifiables, sont malheureusement fréquemment à l'origine de conflits, de protestations et même de plaintes auprès du Maire.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :	<b>de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30</b>
Les samedis :	<b>de 9h à 12h et de 15h à 19h</b>
Les dimanches et jours fériés :	<b>de 10h à 12h et de 16h à 18h</b>

Ainsi, il est demandé aux propriétaires de chiens de prendre leurs précautions afin de limiter leurs aboiements intempestifs et il est rappelé que les nuisances sonores survenant entre 22h et 7h sont considérées comme tapage nocturne

Arrêté Préfectoral du 23-06-96. Article R1334-30 à R1334-31 du Code de Santé Publique. Article L2212-2 et L2214-4 du Code Général des Collectivités.